

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2023_3_11**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 38

Votants : 42

**Objet : Marché tri déchets
recyclables Paprec -
avenant 1**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 mars à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Mars 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSALT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame AUMONIER Vanessa

Pouvoirs :

Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Monsieur PETORIN Patrick a donné pouvoir à Madame GOURMELON Catherine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine

Excusé(s) : Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur FRERE Fabrice, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu le code de la commande publique

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2021 attribuant le marché de tri des déchets recyclables à l'entreprise PAPREC

Vu le contexte de hausse généralisée sans précédent des coûts de l'électricité, des coûts de main d'œuvre, et des produits manufacturés venant obérer les coûts de revient du titulaire du marché et remettre en cause la poursuite du marché

Vu la circulaire N° 6374/SG du 29 septembre 2022 relative à l'exécution et à la modification des contrats de la commande publique dans le contexte de hausse des prix

Vu le CCAP du marché et son article VI _ révision des prix

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **De supprimer le plafonnement de la formule de révision avec prise d'effet à compter de la facturation de mars 2023**

- **De réviser les prix trimestriellement selon l'indice connu au 1er jour du mois où est calculé la révision suivant la formule indiquée dans le CCAP du marché**

- **D'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°1 afférent.**

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 21/03/2023
Publié le 23/03/2023
Transmis en sous-préfecture le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

